

### L'impact du numérique sur l'information financière et les normes comptables

L'Autorité des normes comptables (ANC) a, lors de ses états généraux qui se sont déroulés en décembre, centré ses débats sur la manière dont la digitalisation transforme la communication financière, et avancé des pistes de réflexion sur les moyens de répondre à ces évolutions. Autre problématique mise en avant : l'économie numérique est-elle bien reflétée par les normes comptables ?

Si "aujourd'hui les rapports annuels se font de manière assez classique, la digitalisation transforme" petit à petit "la manière dont on communique l'information financière", explique M. Patrick de CAMBOURG, président de l'ANC, interrogé par "La Correspondance économique". Il rappelle que l'Union européenne a demandé à l'Autorité européenne des marchés financiers (Esma) un système dématérialisé d'infos pour l'ensemble des sociétés cotées, indiquant, au passage, que l'UE était l'une des zones où ces sujets d'information globale étaient les plus portés. L'idée est que l'utilisateur "puisse avoir accès rapidement" aux flux, explique M. de CAMBOURG, ajoutant que les analystes financiers allaient ainsi pouvoir analyser l'information financière sous les différents angles qui les intéressent. "Ils auront une capacité d'analyse en partie automatique qui pourrait créer de la fluidité", mais celle-ci ne devra pas se faire "au détriment de la qualité", poursuit-il.

"Le terrain balisé du rapport annuel, approuvé par la gouvernance, vérifié par des auditeurs, était bien délimité et clair", tandis qu'aujourd'hui, "parmi toutes les sources d'informations, vous en avez des quantités qui ne proviennent pas de ce périmètre bien connu", souligne le président de l'ANC. Dans ce contexte la question à laquelle il faut répondre est la suivante : comment maîtrise-t-on ce flux d'informations continu ? expose-t-il. "Le profit warning (avertissement sur résultat) va être mis à l'épreuve", avertit M. de CAMBOURG. "Le papier devient plus difficile d'accès et perd du terrain : tout ceci engendre une modification des éléments spatial et temporel, car nous ne savons plus très bien ce qui relève ou non de l'information financière", développe-t-il, citant en exemple les rumeurs sur des potentiels 'deal'. La granulométrie de l'information est également amenée à évoluer. "Il était jusqu'ici considéré que l'information devait avoir une certaine taille", alors aujourd'hui les capacités sont telles que l'on peut descendre plus facilement dans le détail, ajoute le président de l'ANC.

Autre question abordée : l'économie numérique est-elle bien reflétée par les normes comptables ? "Le diagnostic est que l'économie numérique crée un écart encore plus important entre la valorisation et la valeur dans les livres", répond M. de CAMBOURG. "Nous créons beaucoup 'd'immatériels', considérés comme une charge alors qu'il s'agit d'actifs : si je mets en place des algorithmes, j'acquiers de la data, cela ne constitue pas un actif, comme peut l'être une usine", illustre-t-il. L'économie numérique crée des écarts fondamentaux, c'est pourquoi il faut perfectionner les mécanismes comptables, explique l'ANC. "Des transactions doivent ainsi être reconnues comme telles : par exemple, quand vous accédez à un service gratuit, en échange, vous offrez à stocker vos données. Ceci, la comptabilité ne le traduit pas", indique M. de CAMBOURG. Pour ce dernier, "il faut absolument développer des informations non financières, comme par exemple le volume de données, de clics, qui traduisent mieux les volumes de transactions traitées". A ce titre, "entre le financier, le para-financier et le non financier, les frontières s'abolissent : Il faut pour cela travailler à un cadre cohérent global", conclut-il.

#### **Biographies de la presse et de l'audiovisuel**

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Abonnements@SGPresse.fr